CERADER 16 AMIANTE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 5 Février 2019

L'Association CERADER 16 Amiante a tenu son Assemblée Générale le mardi 5 février 2019 à 14 h 30 dans la salle des fêtes place du 14 juillet 16400 LA COURONNE.

Les 200 adhérents à jour de leur cotisation avaient été préalablement convoqués avec envoi d'un pouvoir pour ceux, qui ne pouvant être présents, souhaitaient participer aux votes comme le prévoit les statuts.
Nous avons reçu 37 pouvoirs de personnes n'ayant pas pu venir.

PAIEMENT DES COTISATIONS 2019 ET POINTAGE DES ADHERENTS PRESENTS ET DES POUVOIRS RECUS.

A l'entrée, Jean Pierre FRAS et Bernard NORMAND accueillent les adhérents et font signer la liste d'émargement.
Mauricette RAUTUREAU, Roselyne VINCENT, BOYER Joël et Jacqueline CHABEAUD de l'autre côté établissent les cartes d'adhérents.
Montant de l'adhésion 2019 : 42 €
Nombre d'adhérents présents : 104

DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE ET DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Pour le président de séance : Christian BOISSARD.
Pour le secrétariat : Mauricette RAUTUREAU.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

La Présidente, Jacqueline GERVAIS, ouvre l'Assemblée Générale.

LA MINUTE DE SILENCE.

La Présidente, Jacqueline GERVAIS demande d'observer 1mn de silence :

- Pour toutes les victimes de l'amiante et plus particulièrement nos adhérents

PRESENTATION DES MEMBRES DU BUREAU ET DES INTERVENANTS :

Les membres du bureau présents :

- Jacqueline GERVAIS : Présidente
- Christian BOISSARD : Vice-Président
- Joël BOYER : Trésorier
- Jacqueline CHABEAUD : Trésorière adjoint
- Mauricette RAUTUREAU : Secrétaire
- Claudine FORT : Secrétaire adjointe (excusée)
- Jean Pierre FRAS : Intendant
- Roseline VINCENT : membre actif
- Bernard NORMAND : membre actif
- Noël RAYNAUD : membre actif (souffrant depuis quelques semaines et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement)

Les invités qui interviendront :

- Me Jean Louis MACOUILLARD du Cabinet TEISSONNIERE-TOPALOFF-LAFFORGUE, ANDREU. Cabinet d'avocats de l'Association spécialisé entre autre dans la défense des victimes de l'amiante.
- Bruno LANCELIN de l'ANDEVA.

Remerciements aux « officiels présents » :

- Me Jean Louis MACOUILLARD
- Bruno LANCELIN de l'ANDEVA
- Jacques SOURIE de l'Association CRIDEVIT de la ROCHELLE – Membre du bureau de l'Andeva.

Absents qui se sont excusés :

- Monsieur Jean-François DAURE, Maire de la Couronne, Président du Grand Angoulème
- Mr le Maire d'Angoulême.
- Mme la Maire de Touvre
- Noël RAYNAUD
- Claudine FORT
- Gérard CORNEAU
- Jean Marie DELAGE

RAPPORT MORAL

Jacqueline GERVAIS Présidente de l'Association donne lecture du rapport moral, dont un exemplaire figure en annexe, par :

- le rappel du rôle de l'Association
- les principales actions de l'année 2018
- les projets pour l'année 2019
- la cotisation annuelle reste fixée à 42 € pour 2019 (21 € sont reversés à l'ANDEVA)

Comme l'an dernier, nous ne sollicitons pas de subventions des collectivités locales, grâce aux dons, nous pouvons nous le permettre.
Nous remercions nos généreux donateurs.

Tous nos remerciements aussi aux Elus de la Couronne pour leur soutien permanent, en nous prêtant la salle LCR et son équipement par exemple, sans oublier la salle des Fêtes aujourd'hui pour notre Assemblée Générale.

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LES DOSSIERS DE MALADES OU D'AYANTS DROITS

Christian BOISSARD présente le rapport d'activité de l'Association pour les dossiers des malades ou ayants droits de malades décédés dont un exemplaire figure en annexe.
En 2018, 7 nouveaux dossiers ont été ouverts autant qu'en 2017
Il souligne :

- le rôle important de notre Cabinet d'Avocats, le Cabinet TEISSONNIERE, TOPALOFF, LAFFORGUE, ANDREU à PARIS pour obtenir la reconnaissance des maladies professionnelles dues à l'amiante ainsi que la juste indemnisation des victimes et le leurs ayants droits.

- Notre Association a besoin d'une représentation nationale pour continuer à faire valoir les droits légitimes des victimes c'est le rôle de l'ANDEVA

C'est la raison pour laquelle nous participons chaque année à la manifestation nationale des victimes de l'amiante à Paris.

- Il informe l'Assemblée que Claude GUERIN, ancien de la DCNS, vient de nous rejoindre et l'une de ses missions sera la prise en charge des dossiers des malades de l'amiante, car il connaît particulièrement bien les procédures en place au sein de la DCNS.

RAPPORT CONCERNANT LE PREJUDICE D'ANXIETE

Suite à une information en date du 11 juillet 2017 de notre Cabinet d'Avocats, les salariés de la SNPE peuvent de nouveau déposer un dossier contre l'Etat, concernant l'indemnisation de leur préjudice d'anxiété. Ces dossiers passeront devant le Tribunal Administratif.

A ce jour 60 personnes sont venues demander des renseignements à l'Association.

- 28 dossiers ont été constitués et adressés à notre Cabinet d'Avocats.

Parallèlement, nous instruisons également des demandes de dossiers de préjudice d'anxiété pour les ouvriers d'Etat de la DCNS ou de la SNPE qui relèvent du Tribunal Administratif

Nous avons constitué et présenté 41 dossiers.

- 4 dossiers sont passés sans appel début 2016
- 22 dossiers doivent repasser devant le Tribunal Administration mais la date n'est pas encore connue.
- 7 dossiers pour lesquels un protocole d'accord a été signé entre le Cabinet d'Avocats et le Ministre des Armées avec accord du préjudice
- 8 autres dossiers sont en attente car envoyés récemment au Cabinet d'Avocats.

RAPPORT FINANCIER

Joël BOYER présente le compte de résultat et le rapport financier de l'année 2018, dont les exemplaires figurent en annexe.

Il rappelle notamment le résultat financier de l'année 2018, soit un excédent de 6209,16 €, résultat obtenu en grande partie grâce aux dons reçus.

La municipalité de St SORNIN nous a fait un don de 100 € et celle de St COULGENS 25 € nous les remercions.

Ces dons sont très variables d'une année sur l'autre et les cotisations de nos adhérents restent la principale ressource financière sur laquelle nous pouvons compter.

Les comptes financiers 2018 sont approuvés à main levée par l'ensemble des membres présents.

Intervention de Me Jean Louis MACOUILLARD Avocat du Cabinet TEISSONNIERE- TOPALOFF-LAFFORGUE-ANDREU

Me Jean Louis MACOUILLARD présente le Cabinet et son action dans la gestion des dossiers des victimes de l'amiante.

Il rappelle les différentes procédures des dossiers préjudice anxiété

- Procédure des dossiers préjudice anxiété de la DCNS devant le Tribunal Administratif
- Procédure pour les gens de la SNPE qui ont réagi trop tard, donc prescrits mais depuis 2017 on peut ouvrir des dossiers qui iront devant le Tribunal Administratif
- L'impact fort du décret du 3 mars 2017 par lequel l'Etat reconnaît ses responsabilités.
- Contentieux travaux insalubres.
- Le procès pénal de l'amiante.

Intervention de Bruno LANCELIN représentant de l'ANDEVA

Bruno LANCELIN nous présente l'ANDEVA, notre réseau national (16000 adhérents)

Nous informe :

- sur l'importance d'obtenir le SPP (suivi post professionnel) et les différents moyens pour le demander. Contrôle tous les 5 ans.
- sur l'importance de se faire suivre pour les personnes ayant travaillé sur un site amianté.

- la création à l'Assemblée Nationale d'une commission amiante pour faire remonter toutes les informations concernant l'amiante.

- la création d'un groupe informel pour faire diminuer la durée du suivi des personnes exposées à l'amiante de 5 à 3 ans.

- A compter du 1er janvier 2019, création d'un Pôle Social en remplacement du TASS et TGI.
(mais il faudra être très rigoureux lors de la constitution des dossiers).

VOTES :

Vote des rapports : moral, d'activités et financier. Approbation à l'unanimité à main levée

Election des membres du bureau à main levée :

- Jacqueline GERVAIS : Présidente
- Christian BOISSARD : Vice-Président
- Joël BOYER : Trésorier
- Jacqueline CHABEAUD : Trésorière adjointe
- Mauricette RAUTUREAU : Secrétaire
- Claudine FORT : Secrétaire adjointe
- Jean Pierre FRAS : Intendant
- Roseline VINCENT : Membre
- Bernard NORMAND : Membre
- Noël RAYNAUD : Membre
- Claude GUERIN : Membre

QUESTIONS DIVERSES :

Un débat sous forme de questions/réponses est ouvert pour les questions d'ordre général. Me Jean Louis MACOUILLARD, Bruno LANCELIN se tiennent à la disposition des personnes présentes à l'Assemblée Générale, pour les points particuliers.

POT DE L'AMITIE

L'Assemblée Générale est clôturée par « un pot de l'amitié » autour de la galette des rois et d'une boisson.

Fait à La Couronne le 6 Février 2019

La secrétaire de séance, Mauricette RAUTUREAU